



indemnisation d' un accident corporel

Par **coloquinte**, le **24/09/2019** à **11:50**

BONJOUR, Mon petit fils de 23 ans a , ete renversé par un véhicule qui a grillé un stop, alors qu'il circulait en scooter non assuré et avec 1,29g d' alcoolemie....le scooter est HS, mais le plus important ce sont ses blessures: rupture des ligaments du genou et section du nerf poplité externe pour laquelle il doit subir une greffe

les pompiers sont intervenus , ont appelés la police et le conducteur responsable a pris la fuite en les voyant...

Mon fils a essayé d'obtenir le constat de l' accident auprès de la police , mais celle ci ne le remet qu' aux assurances , mon petit fils n' étant pas assuré.....

Que pouvons nous faire pour obtenir une indemnisation, si cela est possible , en tenant compte des circonstances de l' accident: pas d' assurance et alcoolemie positive à 1,29g?

en vous remerciant

Par **Chaber**, le **24/09/2019** à **13:22**

bonjour

votre petit-fils a été inconscient de circuler sans assurance et sous alcool

pour obtenir le constat de police il doit obligatoirement passer par un avocat qui pourra invoquer la loi Badinter pour une indemnisation des dommages corporels s'il n'a aucune responsabilité dans l'accident

Par **coloquinte**, le **24/09/2019** à **13:54**

Merci de votre prompte réponse, je suis hélas, bien d' accord avec vous.....